



Coefficient d' un magasinier

Par **cinecine**, le **21/03/2016** à **13:06**

Madame ,Monsieur

Magasinier depuis 32 ans mon coefficient a été revue en 2012.il a été gelée de 1996 a 2012. J'ais formulé une nouvel demande de changement de coef, il m'a été refusé . actuellement mon coef est de 230.
je vous demande si mon coef est juste, la direction ont il le droit de me le refuser mercie.

Par **P.M.**, le **21/03/2016** à **14:48**

Bonjour,

Je ne vois pas comment on pourrait de toute façon répondre à cette interrogation puisque le coefficient dépend de la classification de la Convention Collective applicable et que vous ne précisez pas son intitulé à défaut de son numéro...